



COMMUNE D'HERMANCE



AVIS

Le Conseil municipal dans sa séance du 19 mai 2026 a voté la délibération suivante :

Relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 190'000 F destiné au remplacement du système de gestion des accès des bâtiments communaux.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le devis de l'entreprise Hasler ;

Vu les préavis des commissions « bâtiments » et « finances » ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 ;

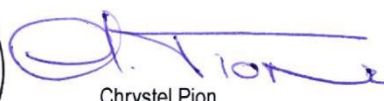
Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
accepte par 10 oui, 0 non, 1 abstention
majorité qualifiée

1. De réaliser les travaux de remplacement du système de gestion des accès des bâtiments communaux ;
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 190'000 F destiné à ces travaux ;
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026 ;
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 190'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.


Catherine Bach
Présidente du Conseil municipal




Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau